



VERIFICATEUR D'ÉCHAFAUDAGE FIXE

OBJECTIF

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques afin de justifier de la compétence à la vérification et maintenance des échafaudages de pieds conformément au Décret 2004-924 et au Code du Travail.

CONTEXTE

En 2004, la recommandation R408 « Montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied » a défini des référentiels de compétences pour les responsables du montage ou monteurs d'échafaudages mais également pour les responsables de conception, les responsables de réception et de maintenance et pour les personnels travaillant sur les échafaudages.

PUBLIC

Tout personnel devant réceptionner un échafaudage fixe.

CONTENU

Module théorique

Réglementation du travail en hauteur, accidentologie liée aux chutes, les différents échafaudages (types et normes), calcul de descente de charge, choix et examen d'adéquation, les règles de sécurité et d'utilisation, les vérifications réglementaires, test d'évaluation théorique de connaissances (QCM).

Module pratique

Effectuer une étude d'adéquation, une étude de montage, apprécier la qualité et la résistance des ancrages, vérifier la conformité, exercices de vérifications avec fiches de contrôle, mise en service, journalière et trimestrielle, atelier en autonomie : vérifier l'adaptation du comportement par la mise en pratique sur le terrain.

METHODE PÉDAGOGIQUE

Alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques.

EVALUATION

Mise en situation des stagiaires, analyse et actions correctives, bilan et évaluation individualisé, validation d'aptitude à la vérification des échafaudages fixes.

Attestation de présence et de réussite (valide 3 ans)

PRÉREQUIS

+ de 18 ans, connaissance de la langue française nécessaire, être apte médicalement pour les travaux en hauteur.

NOTA

- 6 stagiaires par session
- Recyclage préconisé tous les 3 ans